

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/09/2021

Dossier complet le :

15/09/2021

N° d'enregistrement :

F09321P0276

1. Intitulé du projet

Projet de modernisation, restructuration et extension du magasin Leroy Merlin / secteur de Lingostière - Commune de Nice

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LEROY MERLIN France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Thierry DARMANGEAT, Responsable Développement Régional

RCS / SIRET

3 8 4 5 6 0 9 4 2 0 0 0 4 5

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 41-a)	Le projet implique l'extension du magasin Leroy Merlin existant, la création d'un parking SILO de 731 places au total, ainsi que la démolition des surfaces de stationnements au nord du site et leur reconversion en espace de pleine terre à vocation agricole. L'extension de l'emprise au sol des constructions est d'environ 8 400 m ² (emprise du parking silo de 4 600 m ² comprise), et l'extension de surface de plancher d'environ 3 170 m ² . La surface de parking actuel supprimée au profit de l'activité agricole est d'environ 8 800 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend les aménagements suivants :

1/ l'extension du magasin au Nord et à l'Est intégrant :

- en partie Nord, 1 niveau de bureaux en R+2 (+7,50m) et un espace extérieur (terrasse) en R+3 (+11,50m) pour les collaborateurs,

- la réalisation d'un auvent au Sud couvrant partiellement la cour de vente existante en prolongement du magasin,

2/ la création d'un parking silo en R+4 de 731 places, directement raccordé à la nouvelle voie publique créée par la métropole Nice Côte d'Azur,

Le dernier niveau du parking silo (R+4 / 13,50 m) intégrera une cinquième façade, sous forme d'ombrières couvrant les places de stationnement. Des panneaux photovoltaïques seront positionnés sur ces ombrières (auvents).

3/ la suppression des parkings et cours de stockage situés au nord du site et leur réaménagement en espaces de pleine terre à destination d'une activité agricole.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de :

- améliorer l'insertion paysagère globale du site de Leroy Merlin dans le paysage de la basse vallée du Var et plus spécifiquement dans le cadre du projet d'Eco Vallée,
- repenser le site et son organisation afin d'en réduire l'imperméabilisation : travail sur la densité, la compacité (parking silo en R+4), remise en état naturel paysager des zones imperméabilisées (parking et cours de service) au Nord du site,
- moderniser l'ensemble des bâtiments du site de Leroy Merlin, et augmenter leur niveau de performance énergétique,
- améliorer et gérer le stationnement des véhicules grâce à un parking SILO,
- améliorer l'accueil des clients et les conditions de travail des collaborateurs (création de bureaux et locaux sociaux),
- effectuer une extension de 2 800 m² de la surface de vente intérieure du magasin et transformer la zone extérieure "existante" en point de vente accessible en voiture pour permettre la mise en conformité du magasin avec le concept commercial de l'enseigne (zones d'expositions, nombre de références,...) et développer les services clients.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de construction du parking SILO et d'extension du bâtiment seront réalisés par phases permettant une continuité de service du magasin existant. Ils seront principalement réalisés de jour et pourraient nécessiter des fermetures temporaires des accès au magasin.

Le phasage des travaux est présenté de manière graphique en annexe. Il suivra les étapes suivantes :

1. Libération des emprises pour la réalisation des travaux de voirie conduits par la Métropole Nice Côte d'Azur (et exempté d'étude d'impact par arrêté AE n°F09317P0063), dont transfert du stockage et des réserves existantes sous l'auvent de stockage,
2. Extension du magasin et réaménagement d'un parking provisoire : cette phase inclut la rénovation du magasin existant grâce à un transfert partiel temporaire sous chapiteau,
3. Agrandissement de la cour des matériaux et création du parking silo, intégrant l'agencement de l'extension du magasin réalisé en phase 2, la démolition des bureaux existants, la création de l'entrée provisoire de la cour des matériaux et la construction de l'auvent de cette cour,
4. Aménagement paysager et finalisation des accès magasin, y compris la création d'un bassin enterré de rétention des eaux pluviales et la remise en état naturel pour l'activité agricole.

L'ensemble des aménagements prévus (extension du magasin, parking SILO) seront conduits selon des principes d'aménagement durable, avec l'objectif d'une certification BREEAM a minima de niveau Very Good.

Une démarche de chantier à faibles nuisances sera mise en place durant toute la mise en œuvre de l'opération, avec l'application de la charte Chantier Vert de Leroy Merlin.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet en tant que tel n'entraînera pas d'augmentation significative des trafics dans le secteur. La réalisation du projet implique essentiellement une augmentation du panier moyen d'achat grâce au développement de nouveaux rayons (cuisine, rangement...).

Il sera favorable au développement économique du magasin et à la mise en œuvre de son nouveau concept et permettra une meilleure gestion du stationnement par la création d'un parking en silo de 731 places.

L'accès routier au magasin sera modifié dans le cadre des aménagements de voiries réalisées par la Métropole Nice Côte d'Azur et qui ont fait l'objet d'un arrêté d'exemption d'étude d'impact.

Les déplacements piétons entre le magasin Leroy Merlin et la zone commerciale de Carrefour seront facilités par la création de trottoirs et d'un accès piéton spécifique.

Les cheminements seront guidés et sécurisés et un mail piéton sera créé entre le magasin et le parking en silo.

Le projet améliorera la qualité paysagère et architecturale du site par un projet d'aménagement paysager permettant une meilleure intégration des aménagements dans le paysage de la basse vallée du Var. L'architecture du magasin et du SILO ont été réfléchies et conçues pour s'inscrire dans le paysage du projet d'Eco Vallée du Var.

Enfin, la reconstruction du magasin permettra d'en améliorer les performances énergétiques, avec un bâtiment :

- conforme à la RE2020,
- visant une certification BREEAM a minima de niveau Very Good.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire.

En accord avec la DDTM06, il n'est pas soumis à dossier de Police de l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre de places de stationnement créées dans le SILO (5 niveaux)	731 places
Emprise au sol actuelle (avant projet)	environ 15 700 m ²
Emprise au sol après réalisation du projet	environ 24 100 m ²
Surface espaces verts pleine terre (projet LM + projet voiries MNCA dans assiette PC)	environ 32 836 m ²
Surface totale de vente du magasin (intérieure et extérieure) après projet	14 500 m ²
Surface de plancher actuelle	environ 7 500
Surface de plancher après le projet	environ 10 600 m ²
Surface dédiée à une activité agricole	environ 8 800 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Secteur Lingostière
Nice (06)

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3°4 3 '5 3 " N Lat. 7 °1 1 '1 7 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la n°930020162, Le Var, à environ 30 m à l'Ouest de la RM6202. Elle concerne l'ensemble du cours du Var de sa source à la mer.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APPB le plus proche, Vallons obscurs, est à 700 m à l'Est de la zone d'étude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le magasin Leroy Merlin concerné par le projet est implanté sur la commune de Nice.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit n°1 de la Métropole Nice Côte d'Azur a été approuvé le 28 mai 2010. Une révision de ce PPBE est en cours et le PPBE n°2 est mis à disposition du public du 6 février au 7 avril 2017.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Nice est couverte par : - le PPR Inondation de la basse vallée du Var, approuvé le 18 avril 2011 et modifié en dernière date le 2 décembre 2020, - le PPR Inondation du Paillon, approuvé le 17 novembre 1999 et dont la révision a été prescrite le 25 mars 2020, - un PPR Incendie de Forêt approuvé le 07 février 2017 et dont la modification a été prescrite le 7 juillet 2020, - un PPR mouvements de terrain sur Cimiez, approuvé le 5 décembre 2008, - un PPR mouvements de terrain, approuvé le 16 mars 2020, - un PPR séisme approuvé le 28 janvier 2019.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS FR9312025, Basse vallée du Var, à environ 30 m à l'Ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais. 3 800 m ³ de déblais sont nécessaires pour la réalisation du bassin enterré, dont 1 000 m ³ seront réutilisés sur site en couverture du bassin. Les excédents de matériaux seront triés et, soit valorisés sur un autre chantier, soit évacués vers une filière agréée, dans le respect la mise en place d'une charte de chantier à faibles nuisances.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun matériau d'apport n'est nécessaire dans le cadre de la réalisation du projet d'extension du magasin Leroy merlin.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone déjà fortement perturbée avec peu d'enjeux écologiques. La faune et la flore sont composées d'espèces communes, sans enjeu local de conservation. Une seule espèce d'insecte à enjeu identifiée : le Grillon des Jonchères (larve). Les aménagements prévus n'auront pas d'impact sur l'espèce située en dehors des emprises du chantier. Voir annexe VI au présent formulaire. Par ailleurs, les surfaces construites dans le projet sont réalisées sur des surfaces déjà viabilisées et couvertes en enrobés par des voies ou des stationnements.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espèces d'oiseaux identifiés au FSD de la ZPS Basse vallée du Var sont susceptibles de survoler le site mais celui-ci ne constitue ni un site d'alimentation, ni un site de reproduction ni un gîte pour ces espèces. Ainsi, les espèces concernées ne seront pas perturbées dans leurs fonctions vitales et leur état de conservation ne sera pas remis en question. Les nouveaux aménagements paysagers seront favorables pour les oiseaux et les chiroptères, ainsi qu'aux insectes. Voir annexe VI au présent formulaire

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les terrains d'assiette du projet concernent essentiellement des bâtiments et surfaces de voiries internes existants.</p> <p>Les nouveaux aménagements (extension du magasin et parking SILO) seront réalisés en zone déjà urbanisée.</p> <p>Par ailleurs, le projet permet un verdissement et une renaturation du site sur les parkings complémentaires actuels permettant une baisse de l'imperméabilisation de l'ordre de 14% au global du foncier.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet intercepte le PPR Inondation de la basse vallée du Var. La zone d'étude est incluse principalement en zone B6 du PPRI à aléa faible, et R2 à aléa faible à modéré. Une petite partie est située en zone B5. Le projet a été conçu en compatibilité avec le règlement du PPR.</p> <p>Le projet est également en zones B1 et B2 du PPR séisme et par un aléa retrait-gonflement des argiles faible. Ces risques ont été pris en compte dans la conception des bâtiments.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet d'aménagement ne modifiera pas les trafics dans la zone d'étude. Il améliorera toutefois la gestion du stationnement des véhicules grâce au parking SILO.</p> <p>La réalisation du projet implique essentiellement une augmentation du panier moyen d'achat grâce au développement de nouveaux rayons (cuisine, rangement...).</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les phases de chantier successives de l'opération provoqueront des nuisances sonores pendant une durée limitée et respecteront la charte de chantier à faibles nuisances mise en place tout au long du chantier. En phase exploitation, le projet n'engendre pas de hausse significative des niveaux sonores. La zone d'étude est en secteur affecté par le bruit selon les cartographies de classement sonore des voies et les niveaux sonores peuvent être supérieurs à 65dB(A) jusqu'à 250m de la RM6202.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les seules nuisances olfactives sont celles liées aux polluants engendrés par la circulation automobile sur les voies existantes. Les travaux et le projet une fois mis en service ne sont pas de nature à engendrer d'odeurs particulières.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations actuelles dans la zone d'étude sont essentiellement liées à la circulation automobile, ainsi qu'à la voie ferrée à proximité. Le projet n'est pas de nature à engendrer des vibrations supplémentaires. Seule la phase chantier pourra produire des vibrations supplémentaires pendant une durée très limitée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les voies de la zone d'étude disposent d'un éclairage existant. Le projet n'engendra aucune émission lumineuse supplémentaire significative, dans le respect de la certification BREEAM visée par le projet.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, des émissions de poussières sont possibles. Cet effet sera toutefois très localisé et de durée réduite. L'aménagement n'est pas de nature à rejeter de polluants supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La surface imperméabilisée sera diminuée à hauteur de 14% de l'assiette foncière du permis de construire dans le cadre du projet (y compris l'imperméabilisation liée aux voiries métropolitaines incluses dans le périmètre du PC), engendrant une baisse du ruissellement des eaux pluviales. Ces eaux seront récupérées et évacuées vers le réseau d'Eaux Pluviales métropolitain existant après transit dans un bassin de rétention enterré.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun déchet dangereux ne sera produit durant la phase de chantier. Le tri sélectif sera mis en place, et les déchets évacués régulièrement vers les filières de valorisation correspondantes, dans le respect de la charte de chantier à faible impact environnemental mise en place. En phase exploitation, les principaux déchets produits seront des emballages cartons et autres matériaux inertes. Un tri sélectif très abouti des matériaux d'activités (carton, plastiques, bois palettes,...) sera réalisé avant envoi dans des filières de recyclage, comme c'est déjà le cas sur le magasin existant.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements s'accompagneront d'un projet d'insertion paysagère et architectural de qualité permettant l'insertion du projet dans le paysage de l'Eco-Vallée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'a aucun impact significatif sur l'usage des sols. Par ailleurs, il vise aussi à redonner sa vocation initiale au terrain avec l'aménagement de 720 m ² de jardins partagés pour les collaborateurs du magasin et de 8 060 m ² réservés à une activité de maraîchage, soit 8 780 m ² dédiés à une activité agricole. Le projet permet également un verdissement et une renaturation du site en recréant des espaces verts en lieu et place des parkings extérieurs existants au nord du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La principale mesure mise en œuvre dans le cadre du projet concerne la mise en place d'une charte de chantier à faibles nuisances ou à faible impact environnemental, tout au long du chantier.

En phase exploitation, les principales mesures concernent le patrimoine naturel et le paysage, avec la mise en œuvre des aménagements paysagers d'accompagnement du projet et de mise en valeur de l'espace prairial au Nord de la zone d'étude. Par ailleurs, le projet vise à redonner sa vocation agricole au terrain avec 8 780 m² dédiés à une activité agricole.

Des dispositifs de traitement et de rétention des eaux de ruissellement du projet Leroy Merlin dans un bassin enterré, seront également mis en place et leur dimensionnement sera étudié dans le cadre de la conception fine du projet.

L'ensemble des préconisations et mesures applicables au chantier sont décrites dans l'annexe VI au présent cerfa "Notice d'analyse des enjeux environnementaux".

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Se reporter au chapitre 4 de l'annexe VI au présent cerfa "Notice d'analyse des enjeux environnementaux"

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe complémentaire "Evolution du projet entre 2018 et 2021"
Annexe complémentaire "Notice d'analyse des enjeux environnementaux"
Annexe complémentaire "Charte chantier vert"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Lyon

le, 15/09/2021

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus